



Aiacciu, u 27 di nuvembri di u 2018

CARTULARE DI STAMPA

**Signature du compromis de vente
de l'ancien dispensaire de Corti**

Marti di u 27 di nuvembre, 9 ore

Palazzu di a Cullettività di Corsica, Aiacciu

Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse et Marc Paul Luciani, Directeur Général du Crous de Corse, en présence de Julie Benetti, Rectrice de l'Académie de Corse, ont signé le compromis de vente de l'ancien bâtiment dispensaire de Corti de la Collectivité de Corse au profit du CROUS de Corse, ce mardi 27 novembre 2018 à l'Hôtel de la CdC à Aiacciu.

La Collectivité de Corse est propriétaire de l'ancien dispensaire départemental de Corti, édifié en 1960. D'une superficie de 235 m² il abritait jusqu'en juin 2016 les services du Pôle Solidarité du Conseil départemental de la Haute-Corse qui ont intégré un nouveau bâtiment au 34 cours Paoli.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est un établissement public à caractère administratif dont le Conseil d'administration est présidé par la Rectrice de l'Académie de Corse, Julie Benetti, Chancelière des Universités de Corse. Le CROUS de Corse a manifesté son intérêt pour ces locaux et a souhaité s'en porter rapidement acquéreur afin de réaliser un projet de construction d'une résidence universitaire Haute Qualité Environnementale dont l'emplacement présente les sérieux avantages d'être entourés par les bâtiments de l'Université, du Crous et de parkings.

La vente de ce bâtiment permettra de lancer sa réhabilitation pour la construction d'une résidence universitaire, d'une capacité de 100 studios. Cette résidence offrira des conditions d'hébergement optimales pour les étudiants, qui favoriseront leur réussite et leur épanouissement dans leur parcours universitaire.

L'amélioration des conditions de vie, de travail et l'accompagnement des projets des étudiants s'inscrit pleinement dans les politiques des deux institutions partenaires.

Le bâtiment, qui sera édifié après la démolition de l'ancien dispensaire, comportera 5 niveaux d'une superficie totale de 3 000 m². Il sera composé de 500 m² de salles de cours, de 10 studios à destination des enseignants-chercheurs et de 90 studios pour étudiants. L'achat du terrain et celui de la construction sera financé à 80 % par l'Académie de Corse.

Le projet de construction

Le dispensaire, édifié en 1960, a une superficie de 235 m².

Le projet consiste à construire sur le terrain, un nouveau bâtiment sur 5 niveaux d'une superficie totale de 3000m² (circulations comprises) qui se décompose ainsi :

RDC : 500 m² de salles de cours pour l'Université de Corse

1^{er} étage : 10 studios à disposition des enseignants-chercheurs et 15 studios pour étudiants de 20 m²

2^{ème} étage : 25 studios de 20 m² pour étudiants

3^{ème} étage : 25 studios de 20 m² pour étudiants

4^{ème} étage : 25 studios de 20 m² pour étudiants

En nombre de lits

1^{er} étage : 25 lits

2^{ème} étage : 25 lits

3^{ème} étage : 25 lits

4^{ème} étage : 25 lits

Soit un total de 100 lits.

En recettes

RDC : 80 000€ par an pour 500m² (sur la base du forfait établi pour la location actuelle de 5 salles de cours à la Résidence Pascal Paoli 1)

1^{er} étage : 600€ pour les enseignants et 412€ par lit pour les étudiants

2^{ème} étage : 412€ par lit

3^{ème} étage : 412€ par lit

4^{ème} étage : 412€ par lit

Tous les logements seront équipés de cuisinettes (frigorifère, four micro-ondes), du câble TV et du Wifi.

La situation géographique

L'emplacement de cette nouvelle construction présente de sérieux avantages. Il est entouré par les bâtiments de l'Université, du Crous et de parkings pour lesquels des conventions peuvent être mises en place.

Ce nouveau bâtiment se trouve plus précisément à proximité :

- des services du Crous
- de l'UMR LISA (possibilité de loger les chercheurs) située en face ;
- de la Faculté de Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion et de la Faculté de Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales à 30 m ;
- du parking municipal à 50 m ;
- du parking du Lycée à 80 m.

Il convient de préciser que les studios non loués à des enseignants-chercheurs seront mis à disposition des étudiants afin de pallier au manque chronique de logements sociaux étudiants.

Un bâtiment pilote en matière d'économie d'énergie

Cette nouvelle construction HQE privilégiera la réduction des consommations d'énergies et d'émission de Gaz à Effet de Serre.
A cet effet, le cahier des charges devra impérativement contenir les éléments suivants :

Pompe chauffage et têtes thermostatiques

Mise en place de robinets thermostatiques auto-équilibrant
Installation d'une pompe de chauffage à débit variable

Ventilation hygro-réglable

Bouches d'extraction hygro-réglable 15-40 m³/h
Moteurs basses consommations

Isolation toiture comble

Isolation des planchers

Menuiseries double vitrage

Isolation thermique extérieure (ITE)

Optimisation de l'éclairage

Utilisations d'ampoules LED
Mise en place d'une régulation de l'éclairage dans la zone salles de cours

Photovoltaïque

Cette construction HQE devrait être éligible aux crédits attribués par EDF et l'ADEME. Des dossiers de subvention seront instruits en ce sens.

Annexe

Le Crous c'est :

4,5 M d'€ de budget de fonctionnement
58 personnels, 2 M d'€ de masse salariale
4 M d'€ de budget d'investissement,
Un parc immobilier de 7 résidences universitaires regroupant 862 lits
2, 5 M d'€ de redevances de logement titrés
2 restaurants universitaires Mariani et Pierrette Grimaldi, 1 cafétéria IUT
75 000 repas servis
1 Maison de l'Étudiant – Casa Studentina Claude Cesari, Salle polyvalente à vocation culturelle.

A destination des étudiants :

Pour les étudiants inscrits dans l'Académie de Corse désirant poursuivre leurs études dans le supérieur

Pourquoi

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants

Le Dossier Social Etudiant

Il regroupe dans un dossier unique la demande de bourse et de logement en résidence universitaire

La constitution du dossier se fait par internet uniquement entre le 15 janvier et le 31 mai dans l'académie fréquentée au moment de la demande. La demande se fait obligatoirement chaque année.

IMPORTANT : la notification d'attribution de bourse exonère les étudiants des droits d'inscription et de cotisation à la sécurité sociale

Inscription, renseignements et simulation : www.crous-corse.fr

Le service social

300 00 € de budget

7 commissions d'action sociale/an

Une Assistante Sociale présente au Crous est à l'écoute des étudiants en cas de difficultés qu'elle qu'en soit la nature (personnelle, médicale, familiale, financière, administrative...) et recherche avec les étudiants les solutions adaptées à leur situation.

Les aides financières

1927 boursiers gérés

6 M d'€ attribués

Les bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les bourses sur critères sociaux du Ministère de la Culture et de la Communication

Les bourses sur critères sociaux du Ministère de l'Agriculture

Les Aides Spécifiques annuelles et ponctuelles : En tant qu'étudiant vous êtes dans une situation financière critique, il existe des aides spécifiques pour répondre à vos besoins

Pour faire une demande d'aide contacter le Service Social du Crous

Le logement en résidence universitaire

Le Crous de Corse propose des logements en résidence universitaire

Les résidences traditionnelles (occupation 12 mois)

Elles ouvrent droit à l'Allocation Logement à caractère Social (ALS)

Les résidences Apélistées (occupation 12 mois)

Elles ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL)

Pour faire une demande de logement il faut constituer un Dossier Social Etudiant

La restauration Universitaire

Les restaurants universitaires du Crous de Corse proposent un plateau repas à 3,25€

Les menus sont équilibrés et variés

Des distributeurs automatiques installés dans les halls des résidences proposent des repas élaborés par l'équipe de restauration

La carte d'étudiant fait office de porte-monnaie électronique rechargeable par carte bancaire ou virement

La culture sur le campus

Soutien aux initiatives étudiantes :

Le dispositif «CultureActionS» apporte un soutien financier et matériel dans la réalisation de vos projets culturels, citoyens ou solidaires.

Valorisation des pratiques artistiques des étudiants grâce aux concours nationaux.

Accompagnement de projets – Permanence associative

La Maison des Etudiants est à la disposition des étudiants pour promouvoir les activités culturelles et artistiques des étudiants

Contact presse CROUS :

Evelyne Filippi: 04.95.45.32.25

Email : Evelyne.filippi@crous-corse.fr

Contact presse Collectivité de Corse :

Laurence Tommasi :04 95 51 64 19

Email : Laurence.tommasi@ct-corse.fr